



RISQUES INFOS

Bulletin de liaison de l'Institut des risques majeurs.
9, rue Lesdiguières, 38000 Grenoble.

RISQUES MAJEURS : LA NÉCESSAIRE PÉRÉNNITÉ DE L'INFORMATION

par René-Xavier FAIVRE-PIERRET, *Président de l'IRMa*

Dans un pays très industrialisé et très urbanisé, tel le nôtre, les conséquences de grands accidents technologiques ou naturels peuvent rapidement devenir catastrophiques.

Concernant le risque technologique, les industriels appuyés et incités par les autorités de sûreté dépendant de l'État, motivés par la pression du public qui demande de plus en plus à être informé et protégé, ont fait de gros efforts sur leurs installations pour en assurer un fonctionnement sûr.

L'accident très grave voit donc sa probabilité devenir très faible mais elle ne sera jamais nulle et il faut donc impérativement envisager cette éventualité et s'y préparer afin d'en limiter les conséquences pour l'environnement et pour la population.

La connaissance du risque et les consignes à appliquer en cas d'accident doivent donc être diffusés le plus largement possible dans le public. Pour être efficace cette information, ou il vaudrait mieux dire cette formation du public, doit faire l'objet d'une activité permanente appuyée périodiquement sur quelques campagnes marquantes destinées auprès de la population à en raviver l'intérêt et rappeler les comportements de base. La raison d'être de l'Institut réside dans cette nécessaire pérennité de l'information et dans l'aide qu'une telle association peut apporter lors de la réalisation de grandes opérations de sensibilisation.

L'année 1997 est particulièrement riche en la matière et l'Institut participant entre autres aux grandes actions qui sont développées dans ce numéro, voit son activité atteindre un niveau tel qu'il lui a été nécessaire avec l'aide financière du Conseil Régional, de s'adjoindre la collaboration d'un jeune cadre débutant dont le dynamisme revitalise l'Institut.

Ainsi cette fin d'année verra le déroulement d'une grande campagne d'information de la population sur les risques technologiques autour des sites industriels à risques et autour des installations nucléaires de base (INB). Cette campagne répond à l'obligation légale de renouveler l'information tous les cinq ans autour de tels sites. La précédente campagne de 1991-1992 avait été déjà effectuée avec la participation importante de l'Institut. Cinq ans après l'association apporte à nouveau sa collaboration à une nouvelle campagne qui, tenant compte des enseignements de la première, gagnera encore, je l'espère, en efficacité. En effet seront associés à cette campagne la presse écrite et audiovisuelle, les bulletins municipaux et les grands relais d'information : éducation nationale, élus, industriels...

Mais, l'Institut ayant pour objectif de travailler dans la durée, les actions menées en collaboration avec l'éducation nationale nous paraissent primordiales. Fournir aux enseignants les moyens matériels pour qu'ils puissent

Sommaire

Éditorial. René-Xavier Faivre-Pierret - IRMa	1
Les maires face au risque nucléaire : un film pour informer. Julien Corsat - CLJ Saint-Alban-Saint-Maurice-L'Exil	2
La collaboration Éducation Nationale/IRMa. Eric Lavis - Académie de Grenoble	3
Une nouvelle campagne d'informations sur les risques majeurs technologiques en 1997 : pourquoi ? Michel Piat - Elf Atochem	4
La campagne 97 d'informations sur les risques majeurs technologiques. Henri de Choudens - IRMa	5

intégrer efficacement, dans leur enseignement, une sensibilisation à ces problèmes de risques majeurs, est un moyen de toucher les jeunes. Dans la continuité de la mallette pédagogique sur le risque chimique réalisée antérieurement, une nouvelle mallette pédagogique sur le risque nucléaire et le risque de crues torrentielles, un risque technologique et un risque naturel très fréquents dans nos communes de montagne, est en bonne voie de réalisation et sera mise à disposition des enseignants en 1998.



**Conseil Général
de l'Isère**

Dans le même ordre d'idée, l'Institut a été sollicité par le président de la Commission locale d'information (CLI) de la centrale électronucléaire de Saint-Alban, pour réaliser un film vidéo d'information sur le risque nucléaire en direction des maires et élus des communes situées dans les cercles PPI d'installations nucléaires. Les maires ont en effet, dans le cadre de ces plans particuliers d'intervention, sous l'autorité du préfet, un certain nombre de responsabilités. Sur des sujets qui leur sont en général peu familiers, il semble donc bon de leur fournir un outil simple, adapté aux moyens modernes de communication

explicitant leurs obligations. Ce numéro de Risques Infos, fait donc le point sur trois actions importantes menées dans les années 96 et 97. Elles ne représentent pas la totalité de l'activité de l'Institut mais elles sont une bonne illustration de la poursuite de l'objectif que s'est fixé l'association : assurer dans la durée l'information, la formation et la sensibilisation de la population en s'adressant régulièrement non seulement au public mais surtout aux relais d'information les plus efficaces et tout particulièrement aux enfants par le biais de l'école ainsi qu'aux élus locaux. ■

LES MAIRES FACE AU RISQUE NUCLÉAIRE : UN FILM POUR INFORMER

par Julien CORSAT - Président de la CLI auprès de la centrale électronucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-L'Exil

Créés en application de la circulaire du premier ministre en date du 15 décembre 1981, les Commissions locales d'informations (CLI) ont pour objectif l'information des populations sur la marche des installations, centrales électronucléaires tout particulièrement, et leurs conséquences sur l'environnement. Ces commissions sont constituées à l'initiative des conseils généraux. Ainsi, celles concernant la centrale de Saint-Alban-Saint-Maurice-L'Exil réunit 92 membres représentant les élus locaux, les associations de défense de l'environnement, les médias et les pouvoirs publics, tout particulièrement les DRIRE (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) qui sont l'autorité de sûreté contrôlant au nom de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) donc de l'État, la sûreté des réacteurs nucléaires. Cette commission, depuis ses origines fonctionne à la satisfaction de tous, assurant la transparence quant à l'impact du fonctionnement de la centrale sur son environnement. Elle permet des débats de qualité entre les différents partenaires et répond ainsi au

droit légitime du public de mieux connaître tout ce qui est mis en œuvre jour après jour par la direction de la centrale et les pouvoirs publics pour la bonne marche de l'installation ainsi que ce qui concerne les incidents survenus et leurs conséquences éventuelles. Pour mieux assurer son rôle, notre commission a créé l'année dernière deux groupes de travail composés d'élus et de techniciens chargés, l'un de suivre l'évolution du PPI (Plan particulier d'intervention) qui prévoit l'organisation de crise mise en place par le préfet en cas d'accident, et l'autre de développer la communication vers la population sur les mesures de protection du public et de l'environnement. Malgré toutes les dispositions de sécurité prises dans un réacteur nucléaire, un accident grave quoique de très faible probabilité, peut cependant se produire. Cette éventualité est envisagée tant par l'exploitant de la centrale que par les pouvoirs publics. L'exploitant dans ce cas met en œuvre des moyens de secours qui doivent lui permettre de maîtriser l'événement puis de ramener son installation dans un état sûr. Ces dispositions sont l'ob-

jet d'un Plan d'urgence interne (PUI). Le préfet représentant de l'État doit, au cas où l'ampleur de l'accident entraînerait des conséquences dépassant le périmètre de l'installation, mettre en œuvre un PPI qui organise l'intervention des secours à l'échelon départemental.

Dans le cadre de ce PPI et donc sous l'autorité du préfet, les maires des communes concernées ont à mettre en œuvre un certain nombre de mesures, en particulier l'accueil des personnes éventuellement évacuées. Ils doivent de plus rester en contact avec la préfecture pour répondre à toute demande particulière de celle-ci. Ils ont donc intérêt, comme d'ailleurs pour les autres risques pouvant menacer leurs communes, à avoir prévu à l'avance, une organisation de crise adaptée bien entendu aux moyens de la collectivité. Cette mini-organisation fait l'objet d'un Plan communal de prévention et de secours (PCPS) dont l'établissement, non obligatoire de par la législation, est cependant vivement recommandé.

Au cours des nombreuses réunions formelles ou informelles, rencontres et discussions avec les élus locaux que l'exercice de ma fonction de président de la CLI m'a amené à avoir, je me suis rendu compte des nombreuses difficultés rencontrées par les élus et tout particulièrement les maires des communes concernées, pour percevoir et appliquer les mesures de sécurité prévues comme relevant de leur responsabilité dans le PPI. Il m'a donc semblé qu'un outil moderne permettant de diffuser ces informations auprès de ces élus locaux, serait certainement d'une grande utilité.

L'idée de réaliser cette information sous la forme d'un film vidéo m'a alors paru comme un moyen simple et moderne de faire passer les explications sur les mesures de sécurité dont les maires sont responsables en rendant leur application cohérente avec les mesures préfectorales et d'harmoniser entre les communes les modes de diffusion des consignes avec leur contenu. Au-delà de l'information des maires, un tel film devrait être aussi un vecteur de cette information vis-à-vis de la population, permettant de lui présenter simplement le pourquoi et le comment des consignes qu'elle a à appliquer en cas de crise. Inutile de préciser longuement combien cette

sensibilisation préventive du public est importante pour que le moment venu, les bons comportements soient adoptés. Le succès remporté par la campagne de distribution des plaquettes d'iode autour de la centrale de Saint-Alban (82 % des habitants invités à retirer leurs comprimés d'iode, se sont présentés aux divers points de distribution du 14 octobre au 15 novembre 1997) montre bien comment une bonne préparation auprès de la population peut conduire au succès d'une opération.

C'est donc vers la réalisation d'un tel film vidéo que je me suis orienté dès 1996 et c'est avec l'Institut des Risques Majeurs dont la vocation depuis sa création en 1988 est d'assurer la pérennité de l'information, de la formation et de la sensibilisation de la population aux problèmes des risques majeurs, que j'ai essayé de creuser l'idée. Nous avons donc élaboré ensemble les grandes lignes d'un scénario de ce film destiné à se préparer au niveau communal à faire face à une situation de crise.

Il s'agit d'illustrer les points importants relatifs à des telles situations :

– connaissance des droits et obliga-

tions prévus par la législation,

– connaissance des moyens pouvant être mis en œuvre dans une telle situation d'urgence,

– préparation et aménagement de lieux d'hébergement pour la population éventuellement évacuée,

– prise en charge pour l'évacuation, des personnes à mobilité réduite, des malades...

– contrôle, information, soins et satisfaction des besoins alimentaires de ces personnes évacuées,

– autres problèmes divers tels que soins et gardiennage des animaux domestiques...

Pour commencer à mettre en forme ce scénario et évaluer le coût d'une telle réalisation, dès le début 1997 une consultation a été lancée auprès de quelques professionnels. Restait alors à réunir les fonds pour passer au stade concret, c'est ce qui m'a amené à tout d'abord présenter l'idée à la Commission locale d'information puis à aller l'exposer aux membres du Conseil Général, à la DRIRE, à la DSIN, aux autres présidents des CLI françaises.

Partout un accueil très favorable m'a été fait.

La DSIN ayant trouvé le projet particulièrement intéressant a alors recommandé que ce film se fasse à l'échelon national afin qu'il puisse concerner toutes les autres CLI et toutes les populations situées dans les cercles PPI de toutes les centrales électronucléaires françaises. Le projet prend donc une ampleur nationale et un groupe de travail DSIN-CLI va prendre en charge sous ma présidence, la suite des opérations.

Ce nouvel outil permettra de faire naître la confiance et d'être crédible en apportant preuves et justificatifs à l'appui des affirmations et consignes données ; il devra être adapté au public concerné en évoquant tous les problèmes qui le concernent et ceci dans un langage compréhensible. Il devra dédramatiser sans masquer le niveau de risque en exposant comment la situation serait maîtrisée et le cadre de vie protégé. Son élaboration enfin devra associer les élus, les médias et les relais d'opinion. Nul doute que dans un avenir proche, tous les concours matériels ayant été obtenus, ce film ne soit réalisé et mis à disposition non seulement des élus mais du public en général. ■

LA COLLABORATION ÉDUCATION NATIONALE/IRMa

par Eric LAVIS - *Inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie*

Le groupe de formateurs académiques « Sécurité-risques majeurs » et l'association IRMa poursuivent les mêmes objectifs : sensibiliser, informer et former le public dans le domaine des risques majeurs naturels et technologiques afin d'assurer une mise en sécurité des personnes et des biens. Cette convergence les a fait collaborer à plusieurs reprises, soit pour organiser des stages de formation d'enseignants, soit pour réaliser des outils utilisables dans les classes, comme la mallette pédagogique « Risque chimique ».

Le projet de réalisation d'une nouvelle mallette pédagogique, initié par l'IRMa, a été soumis à Monsieur le Recteur au début de l'année 1996. C'est tout naturellement que ce dernier s'est retourné vers son responsable aca-

démique « Sécurité-risques majeurs », qui lui-même s'est retourné vers son équipe de formateurs... ! Un partenariat avec le Centre régional de documentation pédagogique de Grenoble a permis de donner un cadre administratif à la participation de ces enseignants à la constitution de la mallette.

Il ne fut pas très difficile de trouver des thèmes de travail :

– plusieurs membres du groupe avaient travaillé avec Claudine Moretti, directrice de l'école de Jarrie, sur un jeu pédagogique dans le cadre de l'opération « 1 000 défis pour ma planète » ;

– le groupe départemental de la Drôme venait de s'enrichir de la présence de Michèle Rivasi (déjà célèbre pour son activité militante vis-à-vis de l'infor-

mation sur le nucléaire, mais pas encore députée, ni même candidate... !) ;

– le groupe départemental de la Savoie venait d'accueillir le séminaire annuel des formateurs de l'éducation nationale au CCSTI de Chambéry, à l'occasion de l'ouverture de la Galerie montagne ; un modèle permettant la simulation de crues torrentielles était un des clous de l'exposition, de même que l'environnement pédagogique conçu par Jean-François Laslaz, Instituteur maître formateur célèbre lui-aussi, dans la plupart des écoles primaires de Savoie... !

Aux auteurs d'origine se sont joints les pionnières des actions sur les risques majeurs dans l'académie (voire même en France) : Michelle Giroud, Christiane Ledeun et Marie-Paule Pugnoud. Trois groupes se sont donc constitués, travaillant chacun sur un des thèmes choisis :

– Des jeux pour apprendre : apprendre à intégrer le risque dans sa culture et sa vie quotidienne : les risques technologiques sont envisagés dans leur ensemble. Au travers d'activités de construction et de création, les élèves

s'approprient peu à peu la notion même de risque, puis structurent leur perception des conséquences d'accidents et des mesures de protection. Qu'on ne s'y trompe pas : c'est plus la conception du jeu que son utilisation qui compte.

– Le risque nucléaire est envisagé de manière globale. Informations et fiches d'activité, testées avec des classes, sont proposées aux enseignants. Un kit de travaux pratiques sur la radioactivité, construit en collaboration avec le Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble, complètera les outils proposés.

– Les crues torrentielles font l'objet d'un travail rigoureux et approfondi, ancré d'une part sur des prises de vue diapositives originales réalisées pour l'occasion, en collaboration avec le Service de restauration des terrains de montagne, d'autre part sur une cassette vidéo montrant le fonctionnement de la maquette et débouchant sur des activités d'élèves.

Un bon nombre de documents com-

plémentaires, fascicules, revues, cassette vidéo, seront joints à la mallette. Ils permettront aux enseignants de trouver des sources d'informations diverses pour construire des séquences d'apprentissage variées.

Cinquante mallettes seront produites début 1998 et mises à disposition des enseignants dans les Centres départementaux de documentation pédagogique de l'académie.

Pour finir, il faut insister sur le caractère exemplaire de la collaboration entre l'Éducation Nationale et l'association IRMa : l'appui permanent et les compétences du directeur, Henri de Choudens, et de son assistant, François Giannoccaro, permettent à l'équipe d'enseignants de travailler de manière efficace et productive.

La mallette répondant à un besoin souvent manifesté par les professeurs des écoles, des collèges et des lycées, on peut s'attendre à un plein succès de cet outil... qui serait la reconnaissance du travail fourni par les concepteurs, que je tiens à remercier ici. ■

industriels de poursuivre et améliorer une politique de communication déjà mise en place avec la volonté de démultiplier les informations en ayant comme cible prioritaire le public riverain, aider au développement d'une culture du risque industriel et profiter de ce que nous ne sommes pas en période de crise pour sensibiliser notre environnement en profondeur.

Les usines de chimie du sud Grenoblois, adhérent complètement à cette démarche, d'autant plus qu'elles sont situées soit en zone urbaine, cas de Pont-de-Claix, donc à proximité de Grenoble, soit près des villages tels que Champagnier, Jarrie et Champ-sur-Drac, communes faisant partie de l'agglomération Grenobloise. Nous devons prendre en compte en outre le passage de la route nationale RN 85 qui conduit aux stations de sport d'hiver de l'Oisans ainsi que la ligne de chemin de fer Grenoble-Veynes.

Cette campagne d'information a lieu au cours du dernier trimestre 1997, campagne qui se fait par bassin d'emploi : la chimie du sud grenoblois en est un exemple. Nous voulons que cette campagne soit différente de celle de 1991 en associant au plus tôt les acteurs : pouvoirs publics, municipalités, industriels, associations en utilisant des relais tels que les bulletins municipaux, les calendriers des pompiers, les enseignants, les réseaux de médecins et pharmaciens, le personnel des usines ainsi que ses organismes représentatifs et bien entendu les médias journaux - radios - TV.

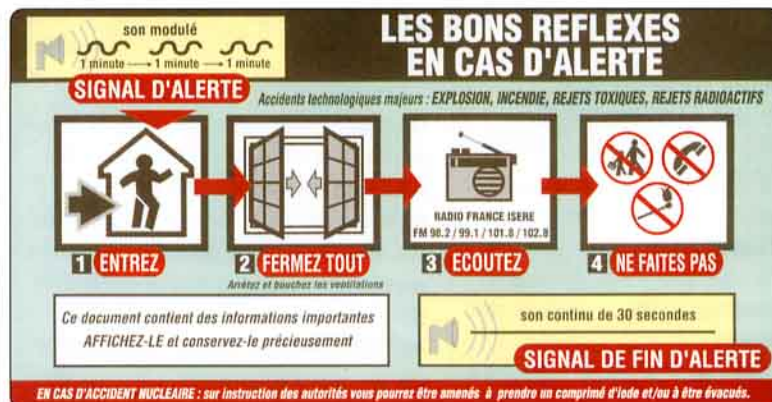
Notre objectif, avec l'aide de tous ces relais, est de sensibiliser les riverains de telle manière à améliorer la culture

UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES EN 1997 - POURQUOI ?

par Michel PIAT - Directeur Elf Atochem Jarrie

D'abord un bref historique : dès 1986 l'opération Isère Département Pilote animée par Haroun Tazieff témoigne de l'importance accordée à la prévention des risques majeurs. Avec 1988 nous franchissons un nouveau palier conduisant à la création de l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs devenue l'Institut des risques majeurs (IRMa) ; automne 1991 et c'est la première campagne d'information de la population de l'Isère concernant les risques naturels et technologiques majeurs.

Alors pourquoi une nouvelle campagne en 1997 ? D'abord parce que cela répond à une obligation réglemen-



taire. La loi du 22 juillet 1987 sur la prévention des risques majeurs reconnaît à tout citoyen le droit à l'information sur les risques auxquels il est exposé. Mais surtout il s'agit pour les

du risque industriel. Souhaitons-nous une campagne pleine d'enseignements. ■

LA CAMPAGNE 97 D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES

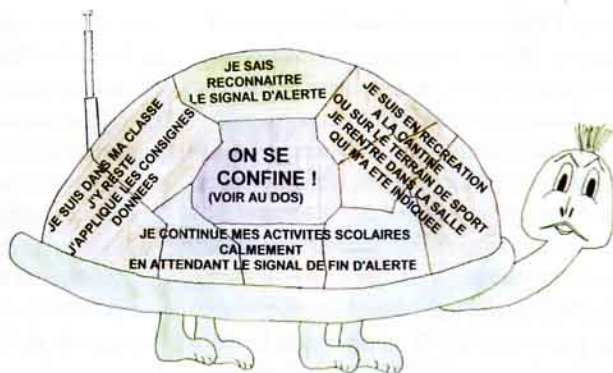
par Henri DE CHOUDENS - Directeur de l'IRMa

Comme l'a indiqué monsieur Piat dans le précédent article, cette campagne va donc se développer tout au cours du dernier trimestre 97.

L'Institut des risques majeurs, comme pour la campagne 91-92 est partenaire de cette campagne initiée par la DRIRE-Grenoble (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). L'opération sera la plus importante de ce type jamais réalisée à ce jour en France. En effet l'Isère est un département fortement industrialisé et qui ne compte pas moins de vingt sites industriels ou nucléaires soumis à la directive Européenne « Post-Séveso ». Celle-ci traduite dans la législation française, leur fait obligation d'informer la population environnante des risques qu'ils génèrent, des moyens de prévention mis en place et des consignes en cas d'accident. En additionnant la population des 104 communes dont le territoire est situé totalement ou partiellement dans les cercles définis par la DRIRE comme limite des zones soumises à un risque, on arrive à environ 450 000 habitants soit plus du tiers de la population du département.

Les participants

Une telle campagne demande donc une préparation sérieuse et forcément longue. Aussi est-ce dès mai 1996 qu'a été constitué le groupe de travail chargé de superviser sa réalisation. La volonté qui a présidé à la constitution de ce groupe de travail, a été celle d'associer toutes les composantes du public concernées afin que les actions



« Arlette donne l'alerte », réalisée dans le cadre de l'opération 1000 défis pour ma planète par des élèves du Collège de Jarrie

prévues et les documents élaborés recueillent au départ l'adhésion de tous. Ainsi la composition de ce groupe de travail reflète-t-elle cette pluridisciplinarité, ou mieux, cet « oecuménisme » voulu dès le départ. On trouve donc dans ce groupe :

- Les industriels concernés bien sûr.
- Les autorités nationales chargées de la sécurité dans le domaine industriel, représentées par la subdivision de Grenoble et par la division nucléaire de la DRIRE Rhône-Alpes.
- Le préfet représenté par son service de protection civile, le SIDPC.
- Les services de secours (service départemental d'incendie et de secours)
- Les collectivités locales : Conseil Général, Association des maires représentées par un maire d'une des communes la plus concernée et par un représentant de la mairie de Grenoble et Commissions locales d'information auprès des centrales électronucléaires (CLI) de l'Isère.
- L'Éducation Nationale représentée par un inspecteur du Rectorat, participation très importante puisque 485 établissements scolaires se trouvent dans les zones concernées.
- La population à travers la FRAPNA et l'IRMa, cette dernière association ayant été chargée plus particulièrement

Les sites industriels ou nucléaires de base concernés par la campagne

- **Sud Grenoblois** : Elf Atochem à Jarrie, Rhône-Poulenc Pont de Claix, Enichem Elastomères ;
- **Grenoble et Nord Grenoblois** : CENG, ILL, SICN, SHM, Eurotungstène Poudres ;
- **Grésivaudan** : Elf Atochem à Brignoud, Sobegal à Domène ;
- **Vallée du Rhône** : Rhône-Poulenc sites des Roches et de Roussillon, Zeneca, TMD Martin, Propetrol, Sira, Centrale nucléaire EDF Saint-Alban ;
- **Dépôts pétroliers** : Elf de Saint-Quentin Fallavier et de Serpaize ;
- **Centrale nucléaire de Creys Malville** (Nersa)

d'apporter un soutien logistique et son expérience acquise au cours de la précédente campagne.

L'organisation

Compte tenu de toutes ces participations, ce groupe de travail dit « Groupe pleinier » comporte donc un nombre élevé de personnes, environ une trentaine. Le suivi au jour le jour du travail de préparation nécessite une structure plus légère et pour ce faire a été constitué un groupe de pilotage qui, se réunissant au moins une fois par mois peut plus facilement gérer l'opération et en rendre compte périodiquement au Groupe pleinier. Ce groupe de pilotage ne compte qu'une douzaine de membres qui ont été désignés par le Groupe pleinier.

Il est rapidement apparu que pour une opération aussi ambitieuse, le concours de professionnels de la communication était absolument nécessaire. Ainsi, dès le début a donc été lancée une consultation entre plusieurs sociétés spécialisées dans la communication et la réalisation de telles campagnes d'information et c'est la société Environnement Entreprise Consultant (EEC) associée à la société RDB-Nouveau Monde, qui a été retenue pour jouer le rôle de cheville ouvrière de la campagne.

Le contenu de la campagne

Alors que contient cette campagne ?

- Tout d'abord son ouverture a été marquée le 8 octobre par une grande

conférence de presse présidée par le préfet de l'Isère, permettant aux médias de diffuser à la population, l'information sur son déroulement et les événements qui la marqueront.

– Dans chaque commune touchée et entre autres Grenoble dans son ensemble, des encarts dans les journaux municipaux feront connaître au public, les industries qui sont susceptibles de générer un risque sur son territoire, la nature des produits dangereux présents dans l'usine, leurs effets nocifs possibles, les moyens de prévention des accidents et de secours mis en place, les moyens par lesquels la population serait alertée si malgré tout, un accident d'une gravité telle que l'extérieur du site de l'usine pouvait être atteint se produisait, et les consignes à suivre au cas où l'alerte serait donnée.

Il faut noter que, compte tenu de l'implantation des différents sites et du plus ou moins grand rayon des cercles délimitant les zones à risques, certaines communes ne sont que partiellement touchées. C'est le cas de Grenoble qui n'est concernée que par Rhône-Poulenc-Pont de Claix pour certains quartiers Sud et par l'Institut Laue-Langevin pour une petite partie de la presqu'île du Polygone scientifique. Quoi qu'il en soit, il a été décidé que quand bien même une commune ne serait que partiellement touchée, l'information serait faite sur tout son territoire. Ceci explique le nombre important d'habitants du département qui recevront cette information. Il est en effet apparu que s'en tenir à la stricte emprise géographique des cercles à risques conduirait à quelques situations déraisonnables où par exemple un quartier d'une commune recevrait pour une partie l'information alors que les voisins de l'autre partie ne la recevrait pas. Aussi fort des principes de « qui peut le plus peut le moins » toute la population des communes concernées sera touchée. L'encart dans le bulletin municipal, de ce point de vue est certainement le moyen qui permet le plus sûrement d'atteindre tous les foyers. Il faut à ce sujet remercier les maires qui ont bien compris l'enjeu et l'importance de cette information et ont tous accepté et facilité la réalisation d'un tel encart.

– Un autocollant reprenant les

consignes de sécurité, sera distribué par les Sapeurs-Pompiers. C'est un élément important de l'information car ce doit être un élément qui perdurera à la fin de la campagne. Les sapeurs-pompiers expliqueront en effet que chaque foyer doit afficher cet autocollant dans l'appartement à un endroit visible (porte de frigidaire, porte de la salle d'eau...) afin qu'en cas de besoin il soit facilement et rapidement consultable.

– Un numéro vert (08 00 33 92 65) est mis en service, il permet d'entendre les consignes en cas d'alerte et surtout entendre le signal de la sirène d'alerte et celui de fin d'alerte. Ces signaux sont en effet mal connus de la popula-



tion qui souvent ne fait pas la distinction avec les sirènes classiques alertant les pompiers, voire avec les sirènes des établissements industriels qui ne concernent que l'usine mais bien évidemment s'entendent souvent à l'extérieur.

• Des dossiers d'information détaillés sont déposés auprès des relais d'information : maires, médecins, pharmaciens, établissements scolaires, associations...

• L'Éducation Nationale a prévu des actions particulières dans les établissements scolaires :

– Information des élèves sur les consignes de confinement dans les écoles, collèges, lycées et sur les risques majeurs en général.

– Un concours « une usine chimique ou une centrale nucléaire à notre

porte... C'est dangereux ? Oui mais parlons-en ! » récompensera le meilleur support de communication (livret, affiche, plaquette, article de journal...) élaboré par les élèves.

• Enfin dans les six bassins de risques qui ont été définis dans le département, des actions locales à l'initiative des industriels et des mairies ont lieu : réunions publiques, visites d'usine... Cette campagne, on le voit, est multiple, fait appel à de gros moyens et espérons-le aura un impact positif auprès de la population. Mais notre souci, comme celui des autres acteurs de l'opération, est de pérenniser cette information. Il n'est pas en effet suffisant de déclencher tous les cinq ans une grande opération qui dans l'immédiat remue les foules mais dont le souvenir s'estompe petit à petit. La conduite à tenir en cas d'accident doit être un réflexe acquis et ce réflexe s'entretient. D'autre part la connaissance des consignes n'est pas suffisante, encore faut-il que la population veuille les appliquer. Or certaines consignes vont à contre-courant des tendances naturelles : ne pas aller chercher les enfants à l'école par exemple heurte le réflexe bien naturel de parents inquiets qui auraient plutôt tendance à s'y précipiter pour soustraire leurs enfants au danger. Il faut développer la confiance du public vis-à-vis des responsables : enseignants dans ce cas particulier, en leur montrant qu'effectivement ces derniers savent ce qu'ils doivent faire et ont les moyens de le faire.

Tout cela demande un effort permanent de sensibilisation, de formation. Une telle campagne en est un élément important certes mais insuffisant à lui seul. L'autocollant qui restera, nous l'espérons, en bonne place dans les appartements sera un moyen de pérennisation. Les actions menées à long terme d'année par les différents acteurs, et en tout premier lieu par les industriels et les autorités de sûreté font partie de cet effort permanent. Enfin l'existence et l'activité de l'Institut des Risques Majeurs sont aussi un élément nécessaire de la continuité de l'information du public, ce qu'ont bien compris les collectivités locales : conseil général, conseil régional, qui depuis dix ans maintenant continuent à nous permettre de vivre. ■